

Accueil>Trouver un professionnel du droit>Traducteurs/Interprètes juridiques

Traducteurs/Interprètes juridiques

Si vous avez besoin de comprendre et d'être compris pendant une audience ayant lieu dans un autre État membre ou si vous avez besoin de la traduction juridique d'un contrat ou d'un autre document, il vous faudra trouver un interprète ou traducteur juridique

Introduction

L'augmentation de la mobilité et de la migration dans l'Union européenne a pour conséquence un accroissement proportionnel du nombre des relations (commerciales, juridiques, universitaires ou personnelles) qui se nouent entre des citoyens de nationalités, de cultures et de langues différentes. Il en résulte toutes sortes de situations où la traduction et l'interprétation deviennent nécessaires. Nombre de ces situations requérant la sanction ou la présence des autorités (souvent une juridiction ou une autre institution juridique), des traductions officielles de documents initialement rédigés dans une autre langue sont couramment exigées.

Une traduction officielle a pour finalité d'attester des faits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative; de faire reconnaître des faits juridiques ayant leur origine dans un pays étranger et d'appliquer le droit source à des ressortissants étrangers (droit international privé).

Les services de traduction officielle sont organisés de diverses manières dans les États membres de l'Union européenne, avec des cadres professionnels très différents (systèmes et pratiques hétérogènes). Par exemple, dans des pays de droit civil, tels que l'Espagne ou la Grèce, la profession de traducteur assermenté est soumise à différentes règles d'accès et exercée dans des conditions de travail variables en ce qui concerne le statut, la rémunération ou l'agrément.

Qu'est-ce qu'un traducteur juridique?

Un traducteur produit un document écrit en traduisant un texte d'une langue dans une autre langue. Un **traducteur juridique** doit non seulement maîtriser les notions de base et la terminologie du droit, mais également le domaine auquel ce droit est appliqué. La traduction juridique est au cœur de la communication multilingue car elle permet aux individus, aux entreprises, aux institutions juridiques et aux services publics de communiquer malgré les différences de langue et de culture, à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. Elle requiert la connaissance d'une terminologie spécialisée et des conventions linguistiques en vigueur dans les documents concernés. Faisant ainsi partie de l'équipe juridique et ayant accès aux spécialistes du droit, le traducteur juridique vous permettra de bien comprendre un dossier et la terminologie juridique associée. Grâce à sa connaissance du ou des systèmes juridiques et des procédures appliquées, ce traducteur pourra vous aider dans vos démarches juridiques.

Les règles professionnelles régissant les connaissances linguistiques et les compétences en traduction, ainsi que la connaissance des systèmes, des procédures, de la terminologie et des conventions linguistiques applicables à des cas particuliers sont des éléments très importants lorsque l'on cherche un traducteur juridique.

Qu'est-ce qu'un interprète juridique?

Un interprète fournit une prestation linguistique orale, en recourant à diverses formes d'interprétation (simultanée, consécutive ou chuchotage) pour transmettre un message d'une langue dans une autre. Les **interprètes juridiques** sont des spécialistes qui travaillent principalement avec des juristes et des avocats sur des dossiers juridiques tels que des procès, dépositions, audiences, médiations, arbitrages, réunions de clients, etc. Ces experts vous aident à communiquer avec d'autres personnes dans les procédures transnationales.

Traducteur/interprète juré (ou judiciaire)

Les **traducteurs/interprètes jurés** (ou judiciaires) sont habilités à traduire des documents officiels (certificats de mariage, attestations scolaires, diplômes universitaires, actes de procédure, jugements, etc.) ainsi qu'à interpréter devant les tribunaux (par exemple, lorsque des parties ou des témoins sont auditionnés), dans les commissariats de police (pendant les interrogatoires, après une arrestation) ou devant les autorités administratives (pendant une inspection des douanes, par exemple). Ils sont autorisés à apposer un cachet officiel sur leurs traductions pour en certifier la conformité au texte original. Les traducteurs/interprètes jurés doivent généralement avoir une formation universitaire dans leur(s) langue(s) de travail et maîtriser diverses techniques de traduction et d'interprétation, bien que les exigences varient d'un État membre à l'autre.

La plupart des États membres ont mis en place un dispositif de sélection et de nomination des traducteurs/interprètes jurés. En général, un traducteur assermenté est également qualifié pour être interprète judiciaire. Les appellations officielles sous lesquelles les traducteurs/interprètes jurés sont désignés varient selon les pays.

Comment trouver un traducteur/interprète?

À l'heure actuelle, il est possible de trouver un traducteur ou interprète juridique grâce à des bases de données nationales spécialisées. Ces bases n'existent toutefois pas dans tous les États membres. Certains sites internet des ministères de la justice ou des cours d'appel comportent un lien vers des registres officiels ou semi-officiels d'interprètes/traducteurs qualifiés.

En matière pénale, la [directive 2010/64/UE](#) imposait aux États membres de s'efforcer d'établir un tel registre avant le 27 octobre 2013, date limite fixée pour la transposition de la directive en droit national. En vertu de cette directive, les États membres doivent instaurer une procédure ou un mécanisme permettant de déterminer si les personnes soupçonnées ou poursuivies ont besoin de l'assistance d'un interprète ou d'un traducteur, et il leur incombe de fournir sans tarder un interprète à ces personnes. Celles-ci doivent bénéficier de la traduction écrite des documents essentiels pour leur permettre d'exercer leurs droits de la défense. À titre d'exception, une traduction orale ou un résumé oral de ces documents essentiels peuvent être fournis à la place d'une traduction écrite, à condition que cette traduction orale ou ce résumé oral ne portent pas atteinte au caractère équitable de la procédure. Les États membres prennent en charge les frais d'interprétation et de traduction, quelle que soit l'issue de la procédure.

Pour obtenir de plus amples informations, par exemple sur:

l'organisme hébergeant la base de données nationale correspondante,
les règles régissant le recours à un traducteur ou interprète,
le ressort géographique des traducteurs et interprètes,
la formation et les qualifications des traducteurs et interprètes,
le coût,

les régimes d'assurance et l'existence de procédures de plainte,

sélectionnez l'un des drapeaux figurant à droite de l'écran.

Dernière mise à jour: 01/02/2020

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.

Traducteurs/interprètes juridiques - Belgique

Vous trouverez ici des informations concernant la recherche d'un interprète pouvant servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'un traducteur, le cas échéant par le biais d'un site officiel.

Comment trouver un traducteur en Belgique ?

A ce jour, la Belgique dispose de deux bases de données centrales officielles, l'une pour les experts judiciaires et l'autre pour les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes.

Qu'est-ce que le registre national des experts judiciaires, traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés ?

Une loi du 10 avril 2014, modifiée par une loi du 19 avril 2017, a établi deux nouveaux registres nationaux belges : un registre pour les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés et un registre pour les experts judiciaires.

Ces deux nouveaux registres nationaux poursuivent un double objectif :

Créer un répertoire d'experts et de traducteurs et interprètes auxquels il peut être fait appel dans le cadre de certaines procédures judiciaires ou administratives.

Garantir le respect de critères de qualité en ce qui concerne les compétences professionnelles, les connaissances et la formation des personnes inscrites dans le registre.

Une attention particulière va être apportée aux connaissances juridiques.

Qui est inscrit dans ce registre ?

Depuis la fin novembre 2016, les experts judiciaires, traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés peuvent s'inscrire dans ces bases de données nationales. Ils peuvent le faire eux-mêmes via la plateforme e-deposit.

Pour être inscrits, ils doivent toutefois démontrer qu'ils ont déjà travaillé pour la Justice ou une autorité compétente avant le 1er décembre 2016. ([voir dispositions générales](#))

Qui peut consulter le registre ?

À partir du 18 mars 2022, toute personne intéressée peut consulter le registre national des experts judiciaires et des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés via ces liens :

[Registre des experts judiciaires](#)

[Registre des traducteurs, interprètes et traducteurs- interprètes jurés](#)

De plus amples informations sont disponibles sur la page [Accès public à l'information - registre public](#).

Comment va-t-on veiller à la qualité des services ?

Pour garantir la qualité des services des experts judiciaires, traducteurs/interprètes jurés, des arrêtés d'exécution sont publiés. Ils déterminent les exigences et critères de qualité que les personnes inscrites dans le registre doivent rencontrer en termes de compétences professionnelles, de connaissances et de formation. Une attention particulière va être apportée aux connaissances juridiques.

Un arrêté royal (AR) relatif aux connaissances juridiques, daté du 30 mars 2018, a été publié au Moniteur belge du 27 avril 2018. Depuis cette publication, les universités, les hautes écoles et les associations professionnelles adaptent leurs programmes de formation.

Afin de garder à niveau et développer dans le temps les connaissances nécessaires au maintien de la qualité des services, un AR qui définit les exigences minimales à rencontrer en matière de formations permanentes est en cours de finalisation, en consultation avec plusieurs associations professionnelles et universités.

Pour évaluer ces exigences de qualité, une commission d'agrément est créée.

L'arrêté royal qui régleme son fonctionnement et sa composition a été publié au Moniteur belge du 28 septembre 2018 et l'appel à candidature pour sa composition est en cours.

Outre ces exigences techniques de qualité, une évaluation sera également fournie par les magistrats.

Lorsque les parquets, les tribunaux ou les services de police ont une mauvaise expérience avec des experts judiciaires, traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés, ils peuvent la transmettre au service du registre national. Celui-ci établira un dossier pouvant entraîner la suspension ou la suppression de l'intéressé, après avoir évidemment été entendu par la Commission d'agrément.

Actuellement déjà, les tribunaux, les parquets ou les forces de police peuvent informer le département des faits répréhensibles qui violent la déontologie des experts judiciaires (arrêté royal du 25 avril 2017) ou des traducteurs, interprètes ou traducteurs-interprètes jurés (arrêté royal du 18 avril 2017). Ces deux AR ont été publiés au MB du 31 mai 2017.

Dernière mise à jour: 15/02/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Bulgarie

La Bulgarie ne dispose pas de base de données regroupant les traducteurs et interprètes.

Il n'existe actuellement aucune base de données électronique pour les interprètes près les tribunaux.

Sur la base de l'article 6, point 4), des dispositions finales de la loi modifiant et complétant le code de procédure pénale, qui régit les modifications et compléments apportés à la loi sur le système judiciaire, l'article 403 contient un nouveau paragraphe 2, selon lequel le ministre de la justice, en accord avec le Conseil supérieur de la magistrature, doit adopter un règlement fixant les modalités et les délais applicables aux propositions d'inscription et de modification des listes des spécialistes reconnus en tant que traducteurs assermentés; les conditions qu'ils doivent remplir, ainsi que les conditions et modalités de fixation de leur rémunération. Conformément à l'habilitation législative, le décret n° N-1 du 16.5.2014 relatif aux traducteurs près les tribunaux a été adopté / publié au DV n° 43 du 23.5.2014. Pour chaque arrondissement judiciaire d'un tribunal régional ou administratif et pour le tribunal pénal spécialisé, des registres contenant les listes des spécialistes reconnus en tant que traducteurs assermentés sont tenus. Les ministères, les agences, les établissements, les municipalités, les organisations professionnelles et autres et les instituts scientifiques, ainsi que les candidats aux postes de traducteurs assermentés, peuvent faire des propositions en vue de l'inclusion de spécialistes sur les listes en question. Les propositions d'inscription sont soumises au président du tribunal régional ou administratif compétent ou au président du tribunal pénal spécialisé.

Les questions relatives à la légalisation et à la traduction des documents sont régies par le règlement relatif à la légalisation, à la certification et à la traduction de documents et d'autres écrits, adopté par décret n° 184 du Conseil des ministres de 1958.

Le règlement n° 1 du 16 janvier 2008 concernant l'inscription, la qualification et la rémunération des experts a été abrogé par la Cour administrative suprême. Un projet de nouveau règlement a été élaboré et publié sur le site internet du ministère de la justice pour consultation publique, conformément à l'article 26, paragraphe 2, de la loi sur les actes normatifs. Le projet a été transmis pour consultation au Conseil supérieur de la magistrature et au ministère de l'intérieur.

Dernière mise à jour: 08/05/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Tchéquie

La présente partie vous aide à trouver un traducteur ou un interprète juridique en République tchèque.

Qu'offre la base de données tchèque des experts et des interprètes?

Dans la base de données tchèque relative aux experts et interprètes, il est possible de rechercher les personnes inscrites dans la liste des experts et interprètes, c'est-à-dire les personnes habilitées à exercer les activités propres à l'une ou l'autre de ces professions. Les listes d'experts et interprètes qu'établissent et tiennent les juridictions régionales comportent une section pour l'inscription des experts et une autre pour l'inscription des interprètes. Tout interprète figurant sur la liste des experts et des interprètes est **habilité à interpréter et à traduire dans la langue pour laquelle il est inscrit**.

La [base de données tchèque des experts et des interprètes](#) est la propriété du [ministère de la justice tchèque](#), qui en assure la gestion. Cependant, c'est à la juridiction régionale compétente qu'incombe la responsabilité de l'exactitude des données qui y figurent.

L'accès à la base de données tchèque des experts et des interprètes est-il gratuit?

Oui, l'accès à la base de données est **gratuit**.

Comment chercher un interprète juridique dans la base de données tchèque des experts et des interprètes?

À l'aide du moteur de recherche proposé, d'utilisation simple, vous pouvez rechercher en ligne les coordonnées des experts et des interprètes (ou d'autres données les concernant). Pour ce qui est des interprètes, vous pouvez effectuer une recherche en fonction, d'une part, des langues dans lesquelles ils sont habilités à exercer des activités d'interprétation, et, d'autre part, de la juridiction régionale dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence permanente, ou encore par nom et prénom.

Dernière mise à jour: 15/06/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Danemark

Le Danemark ne gère pas de base de données de traducteurs/d'interprètes accessible au public.

Dernière mise à jour: 03/05/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Allemagne

Cette page vous aide à trouver un traducteur ou un interprète assermenté en Allemagne.

Comment trouver un traducteur ou un interprète judiciaire en Allemagne?

La base de données fédérale sur les interprètes et traducteurs répertorie les interprètes et traducteurs experts, assermentés ou officiellement désignés dans les différents Länder de la République fédérale d'Allemagne.

L'obtention du statut de traducteur ou interprète expert, assermenté ou officiellement désigné est régie par le droit des différents Länder et est donc soumise aux exigences propres à chaque Land.

La consultation du registre des traducteurs est-elle gratuite?

Oui, cette consultation est gratuite.

Comment chercher un traducteur ou interprète judiciaire en Allemagne?

Il est possible de rechercher un interprète ou un traducteur déterminé à l'aide d'un ou de plusieurs critères tels que le nom, la localité ou la langue. Lorsque l'on sélectionne l'une des personnes figurant dans la liste des résultats de la recherche, des renseignements tels que les langues couvertes et les coordonnées s'affichent.

Liens utiles

<http://www.justiz-dolmetscher.de/>

<http://www.justiz-uebersetzer.de/>

<http://www.gerichts-dolmetscher.de/>

<http://www.gerichts-uebersetzer.de/>

<http://www.gerichtsdolmetscherverzeichnis.de/>

<http://www.gerichtsuetersetzerverzeichnis.de/>

Dernière mise à jour: 13/11/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Estonie

La présente partie vous aide à trouver un traducteur ou un interprète juridique en Estonie.

Comment trouver un traducteur juridique en Estonie?

Le répertoire [estonien des traducteurs assermentés](#) fournit des informations sur les traducteurs assermentés et leurs coordonnées.

Le répertoire dépend du **ministère de la justice** estonien qui en assure la gestion.

L'accès au répertoire estonien des traducteurs est-il gratuit?

Oui, l'accès au répertoire estonien des traducteurs est gratuit.

Comment rechercher un traducteur juridique en Estonie?

Il n'y a pas de méthode particulière pour rechercher des traducteurs. Le site web du ministère de la justice fournit une liste des langues disponibles. Une fois la langue sélectionnée, vous êtes redirigé vers une page indiquant le nom et les coordonnées des traducteurs qui sont qualifiés pour traduire à partir de cette langue ou vers cette langue.

Dernière mise à jour: 13/08/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version originale de cette page [en](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Traducteurs/interprètes juridiques - Irlande

L'association irlandaise des traducteurs et interprètes (Irish Translators' and Interpreters' Association - ITIA) a été fondée en 1986 et est la seule association professionnelle en Irlande à représenter les intérêts des traducteurs et des interprètes en exercice.

Les personnes répertoriées dans la base de données de l'ITIA sont des traducteurs et interprètes juridiques qualifiés et immatriculés en tant que tels.

Le site web de l'ITIA est accessible à l'adresse suivante: <https://www.translatorsassociation.ie/>. Une recherche de traducteur ou d'interprète juridique peut y être effectuée à partir d'une liste de langues sources («from») et de langues cibles («to»).

ITIA

19 Parnell Square North,

Dublin 1

D01 E102

Dernière mise à jour: 18/01/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Grèce

La Grèce ne possède pas de site internet recensant les traducteurs et interprètes jurés. La numérisation des bases de données et de leurs interfaces électroniques est en cours d'élaboration.

Comment trouver un traducteur ou un interprète juré en Grèce?

En justice pénale, les questions d'interprétation et de traduction auprès des tribunaux grecs sont régies par les articles 233 à 238 du code de procédure pénale grec. Les interprètes-traducteurs sont désignés par la juridiction compétente à partir d'une liste établie annuellement par le conseil des juges correctionnels et qui est arrêtée définitivement par le conseil des juges d'appel. Dans certains cas extrêmement urgents, on désigne des interprètes ne faisant pas partie de la liste précitée.

Dans les procédures au civil, l'article 252 du code de procédure civile prévoit le recours à un interprète désigné par le tribunal si un témoin, un expert ou une partie à la procédure ne connaît pas la langue grecque, la disposition de l'article 137 du code de procédure administrative étant similaire.

Il convient également de noter qu'il existe un [registre des traducteurs certifiés par le ministère des affaires étrangères](#) qui, conformément au nouveau cadre législatif, assurent la traduction de documents publics et privés.

La traduction d'actes authentiques étrangers est effectuée si ces documents portent l'apostille (certification) prévue par la convention de La Haye de 1961, lorsque ces actes proviennent de pays signataires de ladite convention, qui a été ratifiée en Grèce par la loi n° 1497/1984 ([journal officiel n° 188, volume A](#)). Dans tous les autres cas, les documents doivent être formellement certifiés conformes par l'autorité consulaire grecque dans le pays d'origine du document, ou par l'autorité consulaire du pays en Grèce.

La traduction n'est pas gratuite. Son coût est fixé par le secrétaire d'État aux affaires étrangères.

En outre, conformément au code des avocats (article 36 de la loi n° 4194/2013, [journal officiel n° 208, volume A](#)), la mission de l'avocat comprend également la traduction des documents rédigés en langue étrangère, ainsi que la traduction de documents grecs vers toute autre langue étrangère. Cette traduction fait foi devant toute autorité judiciaire ou autre, à condition d'être accompagnée d'une copie certifiée conforme du document qui a été traduit et que l'avocat certifie avoir une connaissance suffisante de la langue source et de la langue cible.

L'accès aux bases de données contenant les coordonnées de traducteurs grecs est-il gratuit?

En Grèce, il n'existe pas de base de données centralisant les coordonnées des traducteurs/interprètes jurés.

Il existe néanmoins une base de données des membres de l'[Union panhellénique des traducteurs](#) (membres de la fédération internationale des traducteurs - FIT), dont font partie des traducteurs professionnels indépendants (certains se déclarant aussi interprètes). Cette base de données offre la possibilité aux utilisateurs de trouver un interprète-traducteur en effectuant une recherche par langue et par région.

En outre, des informations concernant des traducteurs professionnels, par région, peuvent être recherchées dans la base de données de l'[Union panhellénique des traducteurs professionnels diplômés de l'Université ionienne](#) (membres de la FIT), spécialisés dans deux des trois langues suivantes: anglais, français, allemand (pour obtenir des informations concernant les langues de spécialisation des membres de cette organisation, les intéressés doivent s'adresser à cette dernière).

Comment chercher un traducteur juré en Grèce?

Voir ci-dessus.

Liens correspondants

[Registre des traducteurs certifiés par le ministère des affaires étrangères](#)

[Union panhellénique des traducteurs](#)

[Union panhellénique des traducteurs professionnels diplômés de l'Université ionienne](#)

 [Ministère de la justice](#) (où se trouvent les coordonnées des parquets et des tribunaux du pays)

Dernière mise à jour: 14/06/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Espagne

Cette section vous aidera à trouver un interprète ou un traducteur juridique en Espagne.

Comment trouver un interprète ou un traducteur juridique en Espagne?

I. Interprètes et traducteurs dans le domaine de l'administration de la justice:

Il existe en Espagne une réglementation concernant les interprètes et traducteurs assermentés dans le domaine de l'administration de la justice, qui est résumée ci-après:

L'article 231, paragraphe 5, de la loi organique relative au pouvoir judiciaire prévoit que «dans les procédures orales ou en langue des signes, l'habilitation comme interprète s'effectuera conformément aux dispositions de la loi procédurale applicable».

L'article 440 du code de procédure pénale reconnaît le droit d'être assisté par un interprète, et l'article 441 précise que «l'interprète est choisi parmi ceux qui disposent du diplôme approprié et qui sont disponibles sur le lieu. À défaut, on désignera un professeur de la langue en question et, s'il n'y en a pas non plus, toute personne connaissant cette langue».

L'article 762, paragraphe 8, dudit code prévoit quant à lui que «lorsque les accusés ou les témoins ne parlent pas ou ne comprennent pas la langue espagnole, il est procédé conformément aux dispositions des articles 398, 440 et 441, sans qu'il soit nécessaire que l'interprète désigné dispose d'un diplôme officiel».

En outre, l'article 9 de la loi portant approbation du statut des victimes (la «loi 4/2015 du 27 avril 2015 relative au statut des victimes de la criminalité») reconnaît le droit à la traduction et à l'interprétation.

De manière générale, dans le cadre des **affaires pénales et civiles avec aide juridique gratuite**, c'est le ministère de la justice (ou les communautés autonomes compétentes en matière de justice) qui se charge de payer les honoraires du traducteur ou de l'interprète, tandis que dans le cadre des **procédures civiles sans aide juridique gratuite**, c'est la partie qui doit s'en acquitter. Par ailleurs, l'interprète ou le traducteur peut également intervenir dans certaines **procédures administratives contentieuses**, telles que les demandes d'asile.


II. Interprètes et traducteurs assermentés:

Le diplôme de traducteur ou d'interprète assermenté est délivré par le ministère des affaires étrangères, si les épreuves d'admission sont passées avec succès. Ce diplôme permet d'effectuer des traductions officielles.

¿L'accès à la base de données des traducteurs est-il gratuit en Espagne?

Il n'existe en Espagne aucune base de données rassemblant des informations sur les interprètes et les traducteurs.

Comment trouver un traducteur assermenté en Espagne?

Le  [ministère des affaires étrangères et de la coopération](#) publie une  [liste](#) des personnes ayant obtenu le diplôme d'interprète assermenté.

L'accès à cette liste est gratuit. Cette dernière est classée par ordre alphabétique, en fonction des langues et des traducteurs assermentés pour chacune d'entre elles.

Dernière mise à jour: 26/02/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - France

Vous trouverez ici des informations concernant la recherche d'un interprète pouvant servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'un traducteur, le cas échéant par le biais d'un site officiel.

Comment trouver un traducteur en France

Le service de documentation et d'études de la Cour de cassation effectue sur son site Internet la mise en ligne:

- de la liste au format PDF des experts agréés par la Cour de cassation. On trouve aussi des liens vers les sites Internet de certaines cours d'appel. La liste des experts agréés par la Cour de cassation est établie annuellement par le bureau de la Cour.
- des listes d'experts judiciaires établies par chaque cour d'appel, qui comprennent, notamment, les experts inscrits sous les rubriques traduction et interprétariat. Les listes d'experts judiciaires établies par les cours d'appel sont actualisées par celles-ci et transmises à une fréquence variable à la Cour de cassation.

La Cour de cassation ne dispose pas, à proprement parler, de base de données regroupant l'intégralité des interprètes traducteurs.

Les listes contenant les noms, coordonnées, année de naissance et spécialité des experts sont disponibles, pour 36 cours d'appel.

La recherche d'un traducteur ou interprète est-elle un service payant?

Non, l'accès aux sites est sans restriction.

Contexte ou historique des répertoires de traducteurs en France

Historique

C'est en matière pénale qu'ont été introduites officiellement dans le système judiciaire français les premières listes d'experts par une loi du 30 novembre 1892.

Il existait parallèlement des listes officieuses de techniciens le plus souvent désignés en matière civile.

La loi n° 71-498 du 29 juin 1971 a instauré pour les juridictions de l'ordre judiciaire une liste unique à la fois civile et pénale dans chaque cour d'appel, sur laquelle les experts inscrits sont classés par spécialité. La liste était complétée et modifiée chaque année. L'inscription était annuellement renouvelable mais en pratique, reconduite pour l'expert exempt de critique grave. Il a également été instauré une liste nationale des experts établie par le Bureau de la Cour de cassation et fonctionnant dans des conditions comparables.

Conditions d'inscription

L'inscription sur les listes d'experts judiciaires a été profondément réformée par la loi n° 2004-130 du 11 février 2004 et par le décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004. S'agissant des listes de cours d'appel, les demandes sont envoyées, avant le 1er mars de chaque année, au procureur de la République près le tribunal de grande instance du siège de la cour d'appel. Le procureur de la République instruit les demandes d'inscription puis les transmet au procureur général, lequel saisit le premier président de la cour d'appel.

Les listes sont établies annuellement, au cours de la première quinzaine du mois de novembre, par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel qui tient compte des besoins des juridictions de son ressort.

L'inscription initiale sur les listes des cours d'appel prend la forme, au sein d'une rubrique particulière, d'un régime probatoire d'une durée de trois ans au terme duquel l'expérience de l'intéressé et l'acquisition des connaissances juridiques nécessaires au bon accomplissement de ses missions sont évaluées dans la perspective d'une réinscription éventuelle sur présentation d'une nouvelle candidature. L'expert est ensuite réinscrit pour une durée de cinq ans, après réexamen de son dossier et avis d'une commission composée d'experts et de magistrats.

Le décret n° 2012-1451 du 24 décembre 2012 a précisé les critères d'inscription déjà mentionnés par le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004. Les demandes sont examinées en tenant compte des qualifications et de l'expérience professionnelle des candidats, y compris des compétences acquises dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France et de l'intérêt manifesté par ces derniers pour la collaboration au service public de la justice.

Seuls les experts qui, soit figurent sur une liste de cour d'appel depuis cinq années consécutives, soit qui justifient de compétences reconnues dans un Etat membre de l'Union européenne, autre que la France, et acquises notamment par l'exercice dans cet Etat, pendant au moins cinq ans, d'activités de nature à apporter des informations techniques aux juridictions dans le cadre de leur activité juridictionnelle, peuvent être inscrits sur la liste nationale.

Il est procédé à l'inscription sur la liste nationale pour une durée de sept ans.

Concernant la procédure, d'inscription ou de réinscription sur cette liste, le procureur général près la Cour de cassation reçoit ces demandes, qui doivent être adressées avant le 1er mars, les instruit et recueille l'avis du premier président et du procureur général près la cour d'appel où l'intéressé est inscrit. Au cours de la première quinzaine du mois de décembre, le bureau de la Cour de cassation dresse ensuite la liste nationale, le parquet général ne siégeant pas.

Nomenclature des rubriques des listes d'experts

En application de l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004, un arrêté du garde des sceaux en date du 10 juin 2005 a établi, pour l'ensemble du territoire national, une nomenclature harmonisée des rubriques des listes d'experts. La liste est divisée en branches (de nature économique ex : Agriculture, Santé, Industries...), rubriques (correspondant à des disciplines ex : médecine, chirurgie) et spécialités (affinant les disciplines : allergologie, chirurgie digestive...). Il existe une branche « H » "interprétariat-translation", comprenant une rubrique interprétariat (« H1 ») et une rubrique traduction (« H2 »), divisées en spécialités par catégories linguistiques (langues romanes, langues germaniques, langues slaves ...). Les spécialités ont ainsi un intitulé suffisamment large pour inclure toute langue parlée ou écrite. Elle comporte également une rubrique langues des signes et langage parlé complété (« H3 »). Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle nomenclature harmonisée des spécialités d'experts, les traducteurs et interprètes ont ainsi été maintenus sur les listes d'experts judiciaires, en leur consacrant toutefois une rubrique particulière. En effet, si ces professionnels n'ont pas pour principale mission d'accomplir des expertises au sens strict du terme, ils constituent, au même titre que les experts judiciaires, des collaborateurs occasionnels du service public de la justice et peuvent, le cas échéant, être désignés en qualité de technicien, en application de l'article 232 du code de procédure civile, pour effectuer, à la demande des juridictions, de véritables mesures d'instruction telles que des consultations.

Pour l'ensemble de ces considérations, il n'est pas apparu opportun lors de la réforme de 2004 de soumettre les interprètes traducteurs à un régime particulier d'inscription sur des listes distinctes.

Dernière mise à jour: 07/05/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Croatie

Le statut de traducteur-interprète judiciaire permanent (nommé) est de manière générale régi par la loi sur les tribunaux (*Zakon o sudovima*, journal officiel de la République de Croatie [*Narodne novine*] nos 28/13, 33/15, 82/15, 82/16 et 67/18) et par le règlement sur les traducteurs-interprètes judiciaires permanents (*Pravilnik o stalnim sudskim tumačima*, *Narodne novine* nos 88/08 et 119/08), alors que les droits et obligations des interprètes et traducteurs judiciaires dans une procédure donnée sont régis par les codes de procédure correspondants (code de procédure civile — *Zakon o parničnom postupku*); code de procédure pénale — *Zakon o kaznenom postupku*).

Toute personne qui, outre les conditions générales prescrites pour être admis à un office public, remplit les conditions suivantes, sera réputée satisfaire aux conditions pour être nommée traducteur-interprète judiciaire:

outre la connaissance de la langue croate, il est nécessaire de maîtriser une langue étrangère spécifique et, le cas échéant, la langue d'une communauté ou minorité ethnique ou nationale qui est aussi une langue officielle dans le ressort du tribunal choisi,

il est nécessaire de connaître l'organisation du pouvoir judiciaire et de l'administration étatique ainsi que la terminologie juridique,

il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ne peuvent être nommées traducteur-interprète judiciaire les personnes qui ne sauraient être admises à un office public en vertu de l'article 49, premier alinéa, point a) de la loi sur les fonctionnaires étatiques (*Zakon o državnim službenicima*), ainsi que les personnes qui ont été condamnées en vertu d'un jugement définitif pour un crime qui les rend indignes d'exercer cette fonction, et ce tant que dure la condamnation ou lorsque le jugement inflige une interdiction d'exercice qui dure encore au moment où elles demandent à être nommées traducteur-interprète judiciaire.

Peuvent être nommés traducteur-interprète judiciaire les ressortissants des États membres de l'UE ou les ressortissants étrangers pour autant qu'ils connaissent l'organisation du pouvoir judiciaire et de l'administration étatique ainsi que la terminologie juridique et qu'ils soient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et si, en plus de la langue de leur État d'origine, ils maîtrisent la langue croate ou la langue d'une minorité ou communauté ethnique ou nationale.

Traducteur-interprète judiciaire permanent (nommé)

Association des interprètes judiciaires et traducteurs (*Udruga sudskih tumača i prevoditelja*)

L'association a été fondée en 2000 afin de promouvoir, développer et protéger l'activité et la profession de traducteur-interprète judiciaire et de contribuer activement au bon fonctionnement de l'État de droit et à la protection des droits de l'homme.

Association des interprètes judiciaires et traducteurs (*Udruga sudskih tumača i prevoditelja*)

Vrazova 15

42 000 Varaždin

Tél. +385 95 5654350

Adresse de courrier électronique: [✉ info@ustip.hr](mailto:info@ustip.hr)

Associations de traducteurs-interprètes judiciaires permanents

En République de Croatie, il existe six associations de traducteurs-interprètes judiciaires dont les programmes de formation des candidats à l'office de traducteur-interprète judiciaire sont agréés par le ministère de la Justice.

Association professionnelle croate des traducteurs-interprètes judiciaires (*Hrvatska strukovna udruga sudskih tumača* ou *HSUST*)

Fondée en 2007, elle est l'une des six associations professionnelles en République de Croatie qui sont agréées pour former les futurs traducteurs-interprètes judiciaires. Outre la formation des candidats à l'office de traducteur-interprète judiciaire, l'association met en relation les traducteurs-interprètes judiciaires sur le territoire de la République de Croatie et dans toute l'Europe.

Les formateurs sont des avocats et professeurs enseignant les langues des candidats qui sont eux-mêmes des traducteurs-interprètes judiciaires en fonction.

Association professionnelle croate des traducteurs-interprètes judiciaires (*Hrvatska strukovna udruga sudskih tumača*)

Draškovićeva 25

10 000 Zagreb

Tél. +385 99 502 19 26

Adresse de courrier électronique: [✉ hrsust@gmail.com](mailto:hrsust@gmail.com)

Association des traducteurs-interprètes judiciaires permanents (*Udruga stalnih sudskih tumača* ou *USST*)

Fondée le 19 février 2010, elle a son siège à Zagreb. Il s'agit d'une association professionnelle à but non lucratif dont l'adhésion n'est ouverte qu'aux traducteurs-interprètes judiciaires permanents (nommés), ce qui la distingue des associations du même type ou similaires.

Les activités principales de l'association consistent à: mettre en relation et former ses membres; organiser des consultations, des conférences, des séminaires, des congrès, des débats et d'autres rassemblements d'experts sur des questions professionnelles; collaborer avec des associations et organisations du même type ou similaires à l'étranger et avec toutes les organisations qui soutiennent ses travaux et autres activités.

Le 8 juin 2012, l'USST a été admise à l'EULITA (*European Legal Interpreters and Translators Association*), une association internationale et non lucrative de traducteurs judiciaires qui se livrent à la traduction d'actes juridiques. Le 1er août 2013, sur le fondement d'une décision adoptée à l'unanimité, elle est devenue membre à part entière de l'EULITA.

Association des traducteurs-interprètes judiciaires permanents (*Udruga stalnih sudskih tumača* ou *USST*)

Alberta Fortisa 15A

10 090 Zagreb

Tél./Fax: +385 1 386 40 43

Adresse de courrier électronique: [✉ info@usst.hr](mailto:info@usst.hr)

[✉ http://www.usst.hr/](http://www.usst.hr)

Société des interprètes judiciaires et traducteurs (*Društvo sudskih tumača i prevoditelja*)

La Société des interprètes judiciaires et traducteurs est une personne morale inscrite au registre des associations de la République de Croatie, fondée en 1989.

Les activités principales de l'association consistent à: promouvoir et développer la profession de traducteur, organiser des consultations, des conférences, des séminaires, des congrès, des débats et d'autres rassemblements sur des questions professionnelles; mettre en relation et former ses membres; participer activement à l'élaboration d'actes légaux liés au profil des traducteurs et interprètes judiciaires.

Société des interprètes judiciaires et traducteurs (*Društvo sudskih tumača i prevoditelja*)

Bijenička cesta 144

10 000 Zagreb

Tél. + 385 98 454007

Tél./Fax: +385 1 615 33 85

Adresse de courrier électronique: [✉ irena.gizdavic@gmail.com](mailto:irena.gizdavic@gmail.com), [✉ info@dstip.hr](mailto:info@dstip.hr)

[✉ https://www.dstip.hr/](https://www.dstip.hr/)

Association des traducteurs-interprètes judiciaires TEMPUS (*Udruga sudskih tumača TEMPUS*)

Il s'agit d'une personne morale inscrite au registre des associations de la République de Croatie.

TEMPUS promeut la profession de traducteur, organise des consultations, des conférences, des séminaires, des congrès, ainsi que des formations, et met en relation les traducteurs et interprètes judiciaires.

Association des traducteurs-interprètes judiciaires TEMPUS (*Udruga sudskih tumača TEMPUS*)

Maksimirska 103

10 000 Zagreb

Tél. +385 98 421 848, +385 91 5161 664

Adresse de courrier électronique: [✉ tumaci.tempus@gmail.com](mailto:tumaci.tempus@gmail.com)

[✉ https://www.tempus-obuka.hr/](https://www.tempus-obuka.hr/)

Association des interprètes judiciaires et traducteurs (*Udruga sudski tumači i prevoditelji* ou *STIP*)

Rendićeva 7a

21 000 Split

Tél. +385 98 473 470, +385 21 783 422

Adresse de courrier électronique: [✉ info@tumac-prevoditelj.com](mailto:info@tumac-prevoditelj.com)

[✉ http://www.tumac-prevoditelj.com/](http://www.tumac-prevoditelj.com/)

Antenne de Rijeka

Prolaz Marije Krucifikse Kozulić 2

51 000 Rijeka

Tél. +385 98 943 8974, +385 98 942 6580

Adresse de courrier électronique: [✉ info-ri@tumac-prevoditelj.com](mailto:info-ri@tumac-prevoditelj.com)

Association professionnelle des traducteurs-interprètes judiciaires permanents (*Strukovna udruga stalnih sudskih tumača*)

Čučerska cesta 11

10 000 Zagreb

Tél. +385 1 2983 147

Association des interprètes judiciaires et traducteurs (*Udruga sudskih tumača i prevoditelja*)

L'association a été fondée en 2000 afin de promouvoir, développer et protéger l'activité et la profession de traducteur-interprète judiciaire et de contribuer activement au bon fonctionnement de l'État de droit et à la protection des droits de l'homme.

Vrazova 15

42 000 Varaždin

Tél. +385 95 5654350

Adresse de courrier électronique: info@ustip.hr

Dernière mise à jour: 27/10/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Italie

L'Italie ne possède aucune base de donnée donnant accès à une liste de traducteurs ou d'interprètes. Cela laisse au système judiciaire italien toute liberté de choisir des traducteurs et des interprètes à sa convenance.

Dernière mise à jour: 24/02/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Chypre

À compter du **1er juillet 2019**, la loi n° 45(I)/2019, qui prévoit l'enregistrement et la réglementation des services des traducteurs assermentés dans la République de Chypre, s'applique aux traductions certifiées conformes.

Désormais, toutes les parties intéressées par des traductions certifiées conformes, qu'il s'agisse d'organismes privés ou publics, doivent s'adresser directement aux traducteurs assermentés, qui sont inscrits au [Registre des traducteurs assermentés](#) du [Conseil pour l'enregistrement des traducteurs assermentés](#), comme le prévoit la loi.

Selon ladite loi, une «traduction certifiée conforme» désigne une traduction valide et exacte d'un texte ou d'un document écrit d'une langue étrangère vers le grec ou vers le turc et vice versa, ainsi que du grec vers le turc et vice versa, qui porte le sceau officiel de la République de Chypre et qui est dûment timbrée. Les traducteurs assermentés traduisent des documents destinés à un usage public officiel au sein de la République ou ailleurs, tels que des documents pédagogiques, des actes de mariage, des actes de naissance, des actes de décès, des casiers judiciaires, des passeports, des cartes d'identité, des comptes bancaires, des titres de propriété, des documents d'entreprise, des rapports médicaux, ou encore des documents juridiques.

Langues proposées: anglais, arabe, arménien, bulgare, français, allemand, géorgien, danois, espagnol, italien, néerlandais, ukrainien, persan, polonais, roumain, russe, serbe, slovaque, suédois, norvégien, turc, tchèque, croate, bosniaque, macédonien, letton, estonien, lituanien et chinois vers le grec et vice versa.

INFORMATIONS SUR LES DOCUMENTS SOUMIS À LA TRADUCTION

Tous les documents soumis à la traduction doivent être authentiques et dûment certifiés, revêtus soit de l'apostille, soit du sceau du ministère des affaires étrangères (certification diplomatique). Leur légalisation doit être effectuée avant la traduction. Pour les pays de l'Union européenne (UE), comme le prévoit le règlement (UE) 2016/1191, les parties intéressées peuvent choisir d'apposer ou non l'apostille sur leurs documents. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le bulletin d'information du ministère de la justice et de l'ordre public. En ce qui concerne la certification des documents, consultez [ce lien](#), et pour connaître les États signataires de la convention de La Haye («convention Apostille»), consultez [ce lien](#).

En ce qui concerne les documents soumis à la traduction qui ne nécessitent pas l'apostille mais le sceau de légalisation diplomatique (ministère des affaires étrangères), les parties intéressées peuvent s'adresser au service compétent du ministère des affaires étrangères pour obtenir de plus amples informations. Pour en savoir plus sur la traduction des diplômes d'études secondaires, consultez [ce lien](#).

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez appeler le bureau de presse et d'informations (BPI) aux numéros suivants: 22801105, 22801133, ou contacter le BPI par courriel à l'adresse suivante: translations@pio.moi.gov.cy

Pour connaître les tarifs, consultez [ce lien](#).

Pour en savoir plus sur la loi de 2019 relative à l'enregistrement et la réglementation des services de traducteurs assermentés dans la République de Chypre, consultez [ce lien](#).

Pour en savoir plus sur le Conseil pour l'enregistrement des traducteurs assermentés, consultez [ce lien](#).

Dernière mise à jour: 11/03/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version originale de cette page [lv](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Traducteurs/interprètes juridiques - Lettonie

Il n'existe pas de base de données de traducteurs/interprètes en Lettonie.

Le tribunal accorde aux parties à une [procédure civile](#) qui bénéficient de l'aide juridictionnelle de l'État ou sont exonérées des frais de justice le droit de prendre connaissance du dossier et de participer à la procédure en se faisant assister d'un interprète si elles ne maîtrisent pas la langue de la procédure.

Le tribunal accorde à une partie à une [procédure administrative](#) qui ne maîtrise pas la langue de la procédure, à l'exception du représentant d'une personne morale, le droit de prendre connaissance du dossier et de participer à la procédure en se faisant assister d'un interprète.

Le tribunal peut également, à sa discrétion, fournir un interprète à une personne morale.

Dans une [procédure pénale](#), les personnes ayant droit à une défense, les victimes et leurs représentants, les témoins, les experts, les contrôleurs et toute autre personne que l'autorité chargée de la procédure a appelée à cette dernière, s'ils ne parlent pas la langue officielle du pays, ont le droit, pendant le

déroulement de la procédure, d'utiliser une langue qu'ils connaissent et de bénéficier gratuitement de l'assistance d'un interprète fourni par l'autorité chargée de la procédure. Pendant la procédure préliminaire, c'est le juge d'instruction ou le tribunal qui assure la participation d'un interprète à l'examen des questions qui lui sont soumises.

Dernière mise à jour: 05/04/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Lituanie

Il n'existe pas de base de données des traducteurs ou interprètes en Lituanie.

Comment trouver un traducteur juridique en Lituanie

Pour les procédures judiciaires, la cour ou le tribunal fourniront un traducteur/interprète.

Pour vos besoins personnels, vous trouverez des traducteurs et interprètes privés auprès de ces entreprises:

 [ADGLORIAM](#)

 [MAGISTRAI](#)

 [VERTIMUBIURAS](#)

 [MULTILINGUA](#)

Dernière mise à jour: 07/04/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Luxembourg

Cette section du portail vous permettra de trouver un traducteur et/ou un interprète juridique au Luxembourg.

Comment trouver un traducteur ou un interprète juridique au Luxembourg ?

Le Ministère de la Justice tient à disposition une  liste coordonnée à jour des traducteurs et interprètes assermentés elle est consultable sur le site internet du Ministère de la Justice. et contient également des informations générales.

L'accès à la base de données de traducteurs du Luxembourg est-il gratuit ?

L'accès à la base de données de traducteurs du Luxembourg est gratuit.

Liens connexes

 [Ministère de la Justice](#)

Dernière mise à jour: 10/01/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Hongrie

La Hongrie ne possède aucune base de données centrale électronique de traducteurs et d'interprètes juridiques.

Comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Hongrie?

Toute personne diplômée en traduction ou en interprétariat spécialisés peut réaliser contre rémunération, dans le cadre d'une relation de travail ou d'une autre relation juridique liée à l'exécution d'un travail, une traduction ou une interprétation spécialisées.

C'est l'Agence nationale de traduction et légalisation (*Országos Fordító és Fordításhitelesítő Iroda Zrt. - OFFI*) qui délivre les traductions légalisées et certifie conformes les copies de documents en langue étrangère et les traductions, sauf dans les cas ci-dessous.

Conformément à la loi n° XLI sur les notaires de 1991 (*a közjegyzőkről szóló 1991. évi XLI. törvény*), les notaires qui sont habilités à produire des actes en langue étrangère peuvent réaliser vers cette langue des traductions légalisées des actes relevant de leur compétence ou certifier l'exactitude des traductions desdits documents. Les notaires certifient la conformité de la traduction par rapport à l'original en insérant une apostille à la fin de la traduction.

Les représentations diplomatiques étrangères, y compris les services consulaires, peuvent, dans le respect des règles de droit et des accords internationaux, délivrer des traductions, des copies de documents en langue étrangère, et des certifications conformes.

Toute personne diplômée en traduction ou traduction-révision spécialisées est également habilitée à effectuer des traductions certifiées conformes d'extraits de registre du commerce, ainsi que des traductions certifiées conformes vers n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne (au choix de l'entreprise) de données et de documents d'entreprise qui doivent figurer dans le registre du commerce.

L'OFFI fournit des services d'interprétation auprès des tribunaux, du parquet et des services administratifs d'enquête de Budapest. L'OFFI est tenue de fournir des services d'interprétation auprès des tribunaux, du parquet et des services administratifs d'enquête qui sont situés en dehors de Budapest et qui ne sont pas en mesure de désigner un interprète spécialisé ou toute autre personne compétente pour assurer l'interprétation.

Site internet et adresse de l'OFFI

 [Országos Fordító és Fordításhitelesítő Iroda \(OFFI\)](#)

Adresse: 1062 Budapest, Bajza utca 52.

Dernière mise à jour: 06/04/2017

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Malte

Malte dispose désormais d'une base de données de traducteurs et d'interprètes juridiques.

Dans les affaires pénales, une liste d'interprètes/de traducteurs est accessible aux membres du système judiciaire et au personnel des tribunaux. Cette liste dépend du **Greffé du tribunal pénal** qui en assure la gestion. Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la directive relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales, cette liste a récemment été ajoutée aux services judiciaires disponibles [en ligne](#).

Lorsque les services d'un interprète ou d'un traducteur sont requis lors de procédures pénales, celui est nommé par un magistrat. Un magistrat peut toutefois choisir d'ignorer la liste susmentionnée et de nommer toute autre personne jugée compétente pour fournir des services d'interprétation ou de traduction. Le nom de cette personne est ensuite ajouté à la liste. Pour plus d'informations, veuillez contacter: «Ir-Registatur tal-Qorti Kriminali, Qrati tal-Ġustizzja, Valletta, Malte».

Dans les affaires civiles, les parties peuvent nommer un traducteur ou un interprète de leur choix, dont les coûts sont alors supportés par la partie qui requiert ces services. L'administration judiciaire n'intervient pas dans ce processus. Toutefois, les juridictions civiles peuvent utiliser la liste à disposition des juridictions pénales, qui est accessible en ligne comme indiqué plus haut.

La liste des traducteurs et interprètes de Malte est également intégrée au **système informatisé de gestion des affaires judiciaires (LECAM-Legal Case Management)**, généralement réservé à l'usage exclusif des personnels des tribunaux et des membres de la profession juridique. Néanmoins, le système LECAM est **accessible** au public pour les affaires civiles à partir d'ordinateurs installés dans les greffes.

Les ajouts à la liste des experts sont effectués par les auxiliaires de justice autorisés à mettre à jour cette base de données. Les entrées pour chaque expert sont *liées* à l'affaire pour laquelle ses services professionnels ont été requis.

Dernière mise à jour: 12/08/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Pays-Bas

Vous trouverez sur cette page des informations sur l'inscription et le renouvellement des interprètes et traducteurs assermentés aux Pays-Bas.

Loi sur les interprètes et traducteurs assermentés

Aux Pays-Bas, la loi sur les interprètes et traducteurs assermentés [\(Wet beëdigde tolken en vertalers, Wbtv\)](#) s'applique. Cette loi régit la législation et la réglementation applicables aux interprètes assermentés, qui traduisent oralement dans une autre langue les communications verbales, et aux traducteurs assermentés, qui traduisent par écrit dans une autre langue un texte écrit.

L'interprétation et la traduction sont des professions libérales non réglementées. Cela signifie qu'en principe, toute personne, indépendamment de sa formation ou de son parcours, peut s'installer en tant qu'interprète ou traducteur indépendant. À cet égard, il n'y a pas d'obligation à être inscrit au registre des interprètes et traducteurs assermentés [\(Register beëdigde tolken en vertalers, Rbtv\)](#). Ce registre est une base de données qui contient les coordonnées des interprètes et des traducteurs assermentés aux Pays-Bas et qui est gérée par le Bureau des interprètes et traducteurs assermentés [\(Bureau beëdigde tolken en vertalers\)](#). Pour pouvoir commencer à travailler en tant qu'interprète ou traducteur assermenté, il faut être inscrit à ce registre. L'inscription est néanmoins soumise au respect d'un certain nombre d'exigences. Consultez à ce sujet le site web du Bureau des interprètes et traducteurs assermentés [\(Bureau beëdigde tolken en vertalers\)](#).

Quelles données le registre néerlandais des traducteurs contient-il?

Dans le registre des interprètes et traducteurs assermentés figurent, conformément à [l'article 2 de la loi sur les interprètes et traducteurs assermentés \(Wbtv\)](#), les données suivantes pour chaque interprète ou traducteur inscrit:

les coordonnées;

si l'intéressé est interprète ou traducteur;

la ou les langue(s) source ou cible dans laquelle ou lesquelles l'interprète ou le traducteur travaille; et

les autres compétences spécifiques que l'interprète ou le traducteur juge utile de mentionner dans le registre.

Qui est responsable du registre des traducteurs?

Le ministre de la justice et de la sécurité est responsable en dernier ressort du registre. Toutefois, le Bureau des interprètes et traducteurs assermentés (Bureau Wbtv) est compétent pour gérer le registre.

L'accès au registre néerlandais des traducteurs est-il gratuit?

Non, l'inscription au registre des interprètes et traducteurs assermentés entraîne des frais. Consultez à ce sujet le site web du Bureau des interprètes et traducteurs assermentés [\(Bureau beëdigde tolken en vertalers\)](#).

Comment trouver un traducteur juridique aux Pays-Bas?

La base de données permet la recherche par nom de famille ou combinaison(s) linguistique(s).

Liens correspondants

[Bureau des interprètes et traducteurs assermentés](#)

[Registre des interprètes et traducteurs assermentés](#)

Dernière mise à jour: 16/05/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Autriche

Cette section du portail vous aide à trouver un traducteur ou un interprète judiciaire en Autriche.

Comment trouver un traducteur ou un interprète judiciaire en Autriche?

Le ministère fédéral de la justice autrichien tient une liste des traducteurs-interprètes assermentés et agréés par les tribunaux (Gerichtsdolmetscherliste) sur laquelle ne peuvent figurer que des personnes qui remplissent, justificatif à l'appui, certaines conditions légales (par exemple, posséder des compétences appropriées).

Cette liste peut être consultée via le site web JustizOnline, l'offre numérique d'informations et de services de la justice autrichienne (justizonline.gv.at). Sur ce site, il est également possible de rechercher des traducteurs et interprètes avec précision selon des critères déterminés. L'accès à la liste des traducteurs-interprètes judiciaires est-il gratuit?

Le site web JustizOnline est accessible au public gratuitement.

Comment interroger la base de données autrichienne des traducteurs et interprètes judiciaires?

Sur JustizOnline, il est possible de rechercher les **traducteurs et interprètes** selon les critères suivants:

par expertise (langue)

par Land

par ressort judiciaire.

Une recherche en texte intégral permet en outre une recherche plus affinée dans la liste, par exemple selon les spécialisations indiquées par les traducteurs et interprètes judiciaires.

L'accès à la base de données des traducteurs et interprètes est-il gratuit?

Le site web est accessible au public gratuitement.

Liens connexes

[Liste des traducteurs et interprètes judiciaires](#)

[Rechercher des traducteurs et interprètes \(justizonline.gv.at\)](#)

Dernière mise à jour: 08/09/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Pologne

Cette page vous indique comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Pologne.

Qu'offre la base de données polonaise sur les traducteurs?

La Pologne dispose:

d'une liste [de traducteurs et interprètes assermentés](#), qui dépend du **ministère polonais de la Justice**

d'une base de données [sur les traducteurs et les interprètes](#), gérée par l'Association des traducteurs et interprètes polonais (*Stowarzyszenie Tłumaczy Polskich*)

d'une liste [de traducteurs et d'interprètes](#) tenue par la Société polonaise des traducteurs et interprètes assermentés et spécialisés TEPIS (*Polskie Towarzystwo Tłumaczy Przysięgłych i Specjalistycznych TEPIS*)

de la base de données [sur les traducteurs et interprètes](#) de l'Association des traducteurs de la Baltique (*Bałtyckie Stowarzyszenie Tłumaczy*)

de la liste [de traducteurs et interprètes](#) tenue par l'Association des traducteurs et interprètes de Lublin (*Lubelskie Stowarzyszenie Tłumaczy*)

L'accès à la base de données polonaise sur les traducteurs est-il gratuit ?

Oui, l'accès aux bases de données est **gratuit**.

Comment rechercher un traducteur ou un interprète juridique en Pologne

Base de données sur les traducteurs et interprètes assermentés

La base de données sur les traducteurs et interprètes assermentés permet de **rechercher** un traducteur ou un interprète par:

nom de famille

type de travail

ville

langue

Base de données sur les traducteurs et interprètes

La base de données sur les traducteurs et interprètes permet de **rechercher** un traducteur ou un interprète par:

nom de famille

ville

langue

spécialité (interprétation, traduction littéraire, traduction juridique).

Dernière mise à jour: 07/12/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Portugal

Le Portugal ne possède pas de base de données concernant les traducteurs ou interprètes jurés.

Dernière mise à jour: 07/04/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Roumanie

La présente page vous aide à trouver un traducteur ou un interprète juridique en Roumanie.

Comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Roumanie?

La [base de données des traducteurs et interprètes agréés de Roumanie](#) dépend du **ministère roumain de la justice**, qui en assure la gestion. Elle contient des informations sur les traducteurs et les interprètes agréés par le ministère de la justice.

Ces personnes agréées fournissent des services de traduction et d'interprétation à la demande pour:

le Conseil supérieur de la magistrature (*Consiliul Superior al Magistraturii*);

le ministère de la justice (*Ministerul Justiției*);

la Haute Cour de cassation et de justice (*Înalta Curte de Casație și Justiție*);

le parquet (*Ministerul Public*);

la direction nationale anticorruption (*Direcția Națională Anticorupție*);

les organismes chargés des enquêtes pénales;

les instances judiciaires;
les notaires;
les avocats;
les huissiers de justice.

La loi n° 178/1997 régit l'agrément et la rémunération des interprètes et des traducteurs qui fournissent leurs services aux organismes chargés des enquêtes pénales, aux instances judiciaires, aux notaires, aux avocats, au ministère de la justice, ainsi qu'aux autres entités énumérées ci-dessus.

La base de données des traducteurs contient des informations disponibles depuis 2002.

L'accès à la base de données des traducteurs de Roumanie est-il gratuit?

Les informations suivantes sont accessibles **gratuitement** au grand public:

le nom du traducteur ou de l'interprète agréé;
la ou les langues pour lesquelles le traducteur ou l'interprète est agréé;
le numéro d'agrément;
le numéro de téléphone.

La base de données contient également les informations suivantes, qui ne sont pas accessibles au public:

le code numérique d'identification personnelle;
l'adresse postale.

Comment rechercher un traducteur agréé en Roumanie?

La base de données peut être interrogée selon les critères suivants:

le **nom** du traducteur ou de l'interprète agréé;
le nom de la **cour d'appel** compétente (chaque cour d'appel porte le nom de la municipalité où elle siège. Comme il existe quinze cours d'appel en Roumanie, chacune ayant compétence pour les affaires judiciaires correspondant à des secteurs administratifs nationaux spécifiques, ce critère de recherche peut servir en pratique à trouver tous les traducteurs en activité dans les zones géographiques et administratives relevant de la compétence juridique territoriale d'une juridiction donnée);
la **combinaison linguistique** (lorsque la seule langue affichée est une langue étrangère, l'autre langue de la combinaison est le roumain);
le **numéro d'agrément**;
la **date de cessation de l'agrément** (il est possible d'effectuer cette recherche en entrant le terme «Ordin»; ce terme fait référence à un texte réglementaire du ministère de la justice portant cessation ou révocation de l'agrément du traducteur concerné).


Dernière mise à jour: 22/10/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Slovénie

La présente page offre un aperçu de la base de données des interprètes juridiques slovènes.

Quelles données figurent dans le registre des interprètes juridiques slovènes?

Le **ministère de la justice** gère le  registre des interprètes juridiques. Le système juridique slovène n'établit pas de distinction entre interprètes et traducteurs. Tous les interprètes juridiques doivent être capables de fournir des services d'interprétation et de traduction.

Le registre des interprètes juridiques contient les informations suivantes, qui sont publiques:

le nom de famille,
le prénom,
l'adresse,
le code postal,
la ville,
le téléphone,
l'adresse électronique,
la langue.

Le registre contient en outre des informations qui ne sont pas accessibles au public:

le titre professionnel,
la date de nomination,
la profession,
la date et le lieu de naissance,
le numéro d'identification personnel (EMŠO),
les données relatives à l'emploi ou à un autre statut.

L'accès à la base de données des interprètes juridiques slovènes est-il gratuit?

Oui, l'accès à cette base de données est **gratuit**.

Comment trouver un interprète juridique en Slovénie

Il est possible d'interroger la base de données des  interprètes juridiques en utilisant la fonction de recherche globale, qui permet d'effectuer une recherche parmi toutes les données accessibles au public, à l'aide des paramètres suivants:

le prénom,
le nom de famille,
la ville,
le téléphone,
la langue.

Il est également possible de limiter les résultats d'une recherche en filtrant par langue (une seule langue peut être sélectionnée).

Liens connexes

 [Interprètes juridiques - registre](#)

Dernière mise à jour: 08/12/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Slovaquie

Cette page donne un aperçu du répertoire des traducteurs et interprètes slovaques.

Que contient le répertoire des traducteurs et interprètes slovaques?

Le répertoire des experts, interprètes et traducteurs établi par le ministère de la justice de la République slovaque contient notamment une section «Interprètes» et une section «Traducteurs». On y trouve des informations sur les 1 341 traducteurs et les 1 240 interprètes qui, en vertu de la loi n° 382/2004 relative aux experts, aux interprètes et aux traducteurs et modifiant certaines lois, ont été autorisés à exercer des activités d'interprétation ou de traduction, et sont ou ont été inscrits au répertoire des experts, interprètes et traducteurs.

Le répertoire des experts, interprètes et traducteurs comprend deux sections distinctes pour l'inscription des interprètes et l'inscription des traducteurs. Cette base de données n'est disponible qu'en langue slovaque.

Tout interprète ou traducteur inscrit au répertoire des experts, interprètes et traducteurs dans le secteur correspondant à ses langues de travail est autorisé à utiliser, pour l'interprétation orale ou la traduction écrite, les marques distinctives attribuées par le ministère de la justice de la République slovaque, à savoir la carte d'interprète/de traducteur et le cachet officiel d'interprète/de traducteur.

L'accès au répertoire des interprètes et traducteurs est-il gratuit?

L'accès au répertoire et la recherche de traducteurs et d'interprètes sont **gratuits**.

Comment trouver un interprète ou un traducteur en Slovaquie?

Des informations sur les interprètes et les traducteurs sont disponibles sur le site web du [ministère de la justice de la République slovaque](#) à la section «Registres», sous les options «Traducteurs» ou «Interprètes».

Cette page vous permet de rechercher en ligne les données de contact des traducteurs et des interprètes (et éventuellement d'autres informations les concernant). La recherche d'un traducteur ou d'un interprète peut se faire sur la base du numéro d'inscription, de la langue, du prénom et du nom, de la commune, du district, de la région, ou d'une combinaison de ces critères. Après sélection d'une personne concrète dans la liste des résultats, des informations détaillées seront affichées: les coordonnées de contact; la portée de l'autorisation d'exercer l'activité d'interprète/de traducteur, ainsi que la date de début, et le cas échéant de fin, de validité de l'autorisation; les sanctions infligées au cours des trois dernières années en rapport avec l'exercice de l'activité, avec mention de la durée de l'interdiction d'exercer, le cas échéant; des informations sur la suspension temporaire de l'activité, y compris la base juridique, les dates de début et de fin de la suspension temporaire; des informations relatives à la cessation de l'activité, y compris les dates de début et de fin de la cessation de l'activité; le numéro d'inscription; et des informations sur la situation actuelle en matière d'assurance de la responsabilité civile.

Liens connexes

[Répertoire des interprètes](#)

[Répertoire des traducteurs](#)

[Ministère de la justice de la République slovaque](#)

Dernière mise à jour: 12/08/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Finlande

Cette page fournit des orientations sur la recherche d'un interprète juridique ou d'un traducteur juré en Finlande.

La direction nationale de l'éducation tient un registre des interprètes juridiques dans lequel sont inscrits les interprètes agréés par la commission chargée du registre des interprètes juridiques. Le registre public contient uniquement des informations sur les interprètes qui ont consenti à la publication de leurs données.

La commission d'examen des traducteurs jurés tient un registre de ces traducteurs.

Quels types d'informations sont disponibles dans les bases de données finlandaises d'interprètes et de traducteurs?

Dans le [registre des interprètes juridiques](#) figurent le nom d'un interprète, sa combinaison linguistique et son domaine d'activité. Le registre public des interprètes juridiques contient uniquement des informations sur les interprètes qui ont consenti à la publication de leurs données.

[Le registre des traducteurs jurés](#) fournit des informations sur le nom du traducteur, la commune où il réside et la langue à partir de laquelle il est habilité à exercer en tant que traducteur juré.

L'accès aux bases de données finlandaises des interprètes et traducteurs est-il gratuit?

Oui, l'accès au registre des interprètes juridiques comme au registre des traducteurs jurés est **gratuit**.

Comment chercher des interprètes juridiques et des traducteurs jurés en Finlande?

Vous pouvez chercher dans les registres des interprètes et des traducteurs sur la base des critères suivants:

combinaison linguistique

nom du traducteur ou de l'interprète

Vous pouvez également rechercher une province dans le registre des interprètes juridiques.

Liens connexes

Registre des interprètes juridiques: <https://oikeustulkikirekisteri.opintopolku.fi>

Registre des traducteurs jurés: <https://akr.opintopolku.fi/akr/etusivu>

Dernière mise à jour: 08/12/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Suède

Vous trouverez ici des informations concernant la recherche d'un interprète ou d'un traducteur agréé en Suède.

Que contient le registre suédois des interprètes et traducteurs?

Le [répertoire suédois des interprètes agréés](#) et des [traducteurs agréés](#) appartient à l'[Agence nationale de services juridiques, financiers et administratifs \(Kammarkollegiet\)](#), qui en assure la gestion.

Le répertoire contient une liste d'interprètes et de traducteurs qui sont agréés uniquement pour interpréter/traduire au départ du suédois ou vers le suédois. Une même personne peut être agréée pour plusieurs langues. Un interprète peut également être agréé pour un domaine de compétence particulier, par exemple en matière judiciaire et/ou dans le domaine des soins de santé.

L'accès au registre suédois des interprètes et traducteurs est-il gratuit?

Oui, l'accès au répertoire suédois des interprètes et traducteurs agréés est gratuit.

Comment trouver un interprète ou un traducteur agréé en Suède?

Pour les interprètes, la recherche peut s'effectuer par langue, par domaine de compétence, par département (län) ou par le nom de famille. Pour les traducteurs, la recherche peut s'effectuer par langue, par département (län), par le nom de famille ou par le numéro d'agrément.

Dernière mise à jour: 01/09/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version originale de cette page [en](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Traducteurs/interprètes juridiques - Angleterre et Pays de Galles

La présente partie vous aide à trouver un traducteur ou un interprète juridique en Angleterre et au Pays de Galles.

Actuellement, il n'existe pas en Angleterre et au pays de Galles de base de données centralisée des interprètes ou des traducteurs. Vous pouvez cependant trouver un interprète ou un traducteur en consultant un certain nombre de registres et de listes décentralisées, notamment:

les orientations du Ministère de la justice sur les [interprètes judiciaires \(court interpreters\)](#)

le [Registre national des interprètes du secteur public \(National Register of Public Service Interpreters ou NRPSI\)](#);

l'[Association des interprètes judiciaires \(Association of Police and Court Interpreters ou APCI\)](#);

l'[Institut de traduction et d'interprétation \(Institute of Translation and Interpreting ou ITI\)](#);

des listes détenues par des agences commerciales.

Liens utiles

[Registre national des interprètes du secteur public](#),

[Association des interprètes judiciaires](#),

[Institut de traduction et d'interprétation](#),

Ministère de la justice: [interprètes judiciaires](#)

Dernière mise à jour: 13/06/2017

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Irlande du Nord

Cette section indique comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Irlande du Nord.

Actuellement, il n'existe pas en Irlande du Nord de base de données centralisée des interprètes ou des traducteurs. Vous pouvez cependant chercher un interprète ou un traducteur dans un certain nombre de listes et de répertoires décentralisés, notamment:

le [Registre national des interprètes du secteur public \(National Register of Public Service Interpreters ou NRPSI\)](#);

l'[Association des interprètes judiciaires \(Association of Police and Court Interpreters ou APCI\)](#);

l'[Institut de traduction et d'interprétation \(Institute of Translation and Interpreting ou ITI\)](#);

des listes détenues par des agences commerciales.

Liens connexes

[Registre national des interprètes du secteur public](#)

[Association des interprètes judiciaires](#)

[Institut de traduction et d'interprétation](#)

Dernière mise à jour: 16/01/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Traducteurs/interprètes juridiques - Ecosse

Actuellement, il n'existe pas en Écosse de base de données centralisée unique des interprètes ou des traducteurs. Vous pouvez cependant chercher un interprète ou un traducteur dans un certain nombre de répertoires et de listes décentralisées, notamment:

le [Registre national des interprètes du secteur public \(National Register of Public Service Interpreters ou NRPSI\)](#);

l'[Association des interprètes judiciaires \(Association of Police and Court Interpreters ou APCI\)](#);

l'[Institut de traduction et d'interprétation \(Institute of Translation and Interpreting ou ITI\)](#);

des listes détenues par des organismes privés.

Si vous souhaitez obtenir l'aide juridictionnelle pour une assistance en matière d'interprétation ou de traduction, il vous est recommandé de consulter le registre du [Service écossais d'aide juridictionnelle \(Scottish Legal Aid Board ou SLAB\)](#).

Liens connexes

[Service écossais d'aide juridictionnelle](#), [Registre national des interprètes du secteur public](#), [Association des interprètes judiciaires](#), [Institut de traduction et d'interprétation](#)

Dernière mise à jour: 04/05/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.